

Les conseils d'HUBERT REEVES et son équipe

Coordination : Nelly (Ligue ROC)

Aujourd'hui... économiser l'eau

L'eau. Tout le monde est conscient que c'est un bien précieux. Le mois dernier nous avons proposé de récupérer celle qui tombe du ciel gratuitement, vous avez fait le premier pas... Aujourd'hui, économisez l'eau.



© Benoît Reeves

Économiser l'eau que vous avez récupérée et que vous ne payez pas...

Pour l'arrosage des plantations. Pour germer, les graines ont besoin d'eau. Pour grandir, la plante en a aussi besoin pour que ses racines absorbent les sels minéraux qu'elle dissout. La pluie n'est pas garantie de façon régulière. Vous disposez d'une réserve... à ménager. Choisissez d'arroser le soir, quand le soleil ne darde plus ses rayons qui chauffent l'eau, la font s'évaporer ou cuisent les plantes au lieu de les rafraîchir... Ainsi, l'arrosage sera efficace sans épuiser trop vite vos réserves.

Économiser l'eau que vous payez...

• Dans la salle de bains.

Une campagne nationale de l'automne 2006 vous l'a dit et redit, mais vous n'êtes pas obligés d'avoir un poste de télévision... Alors, voici le conseil pratique et sans doute inutile, car vous avez déjà acquis la bonne habitude proposée : ne laissez pas couler le robinet quand vous vous lavez les dents et pour économiser davantage, préférez la douche au bain.

• **Dans les toilettes.** Si vous avez un réservoir de chasse d'eau d'un ancien modèle, il est facile d'en réduire le volume en incorporant un récipient

plein d'eau et bouché. La place qu'il va occuper réduira l'appel d'eau lors du remplissage. Et si vous changez votre dispositif, préférez une chasse à deux boutons.

• Enfin, tous vos robinets doivent être bien fermés pour ne pas laisser couler le moindre filet d'eau quand il n'est pas utile... Faites la chasse aux fuites.

Pour aller plus loin sur le chemin des économies

Il s'agit d'utiliser de l'eau récupérée dans un circuit alimentant les toilettes, et même le chauffage central, circuit totalement indépendant de celui de l'eau potable. Bien sûr l'investissement est conséquent (filtre, pompe, tuyauteries...). Et pourquoi pas alimenter aussi la machine à laver de cette eau sans calcaire qui fera faire des économies de produits lessiviels ?

ATTENTION

Nul n'est censé ignorer la loi

Il est bien sûr interdit d'introduire l'eau de récupération dans le circuit d'eau potable. En revanche, il n'est pas besoin d'une autorisation pour installer le circuit d'eau de récupération dans votre maison.